



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 19 avril 2021 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2  
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière  
Georges Pichet, directeur général

---

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2021-04-100)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-101)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



## Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---

## Mot du maire

### PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

- En 2017, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je me suis lancé dans la course à la mairie.
- J'avais la motivation nécessaire et l'intime conviction de pouvoir contribuer au développement de notre belle ville de Saint-Lambert.
- Je crois toujours fortement au dynamisme de notre communauté et à son milieu de vie formidable.
- J'ai maintenant le sens du devoir accompli et je me sens prêt à tendre le flambeau à mon successeur.
- Ainsi, j'ai le cœur serein en vous annonçant ce soir mon retrait de la vie politique à la fin de ce mandat.
- Je tiens à vous rassurer. Je continuerai à assumer mon rôle de maire avec autant de diligence et d'engagement jusqu'en novembre prochain.
- Je m'étais fixé plusieurs objectifs à réaliser et cela n'a pas changé.
- D'abord, je tenais à créer de la richesse pour notre ville, ce qui sera atteint notamment grâce au projet de rénovation de l'ancienne Église anglicane et à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur Saint-Charles.
- La conversion de l'usine Dare et de l'ancien Rona en secteur résidentiel sera pour moi un legs positif pour les générations futures.
- Ce voyage à Toronto pour vendre cette vision d'avenir pour ce secteur aux hauts dirigeants de Dare aura été des plus positifs.
- Le plan de développement durable et la refonte du plan d'urbanisme deviendront aussi des outils précieux pour la pérennité durable de notre municipalité.
- Je veillerai donc à l'aboutissement de ces dossiers structurants au cours des prochains mois.
- Établir des collaborations harmonieuses et constructives avec nos différents partenaires était un autre de mes objectifs en arrivant en poste à la mairie.
- En ayant rétabli les ponts avec la Ville de Montréal et le parc Jean-Drapeau, nous avons réussi à conclure une entente dont nous serons témoins des résultats positifs dès cet été.
- Je m'assurerai de suivre le dossier et de maintenir le canal de communication ouvert entre nos organisations.
- Au niveau de l'agglomération de Longueuil, nous entretenons dorénavant des échanges constructifs et je poursuivrai mes représentations sur le déséquilibre fiscal, car je crois fermement qu'il est possible d'arriver à une situation équitable pour tous.
- Je continuerai aussi à m'impliquer dans notre communauté et à prendre des décisions pour notre bien-être collectif.
- Il est primordial de valoriser le bénévolat, de soutenir les organismes qui sont essentiels au dynamisme de notre collectivité, d'accueillir nos nouveaux résidents et d'offrir des services de qualité.



- J'en ferai une priorité jusqu'à la fin de mon mandat.
- Plusieurs raisons ont motivé ma décision de ne pas me représenter aux prochaines élections, parmi celles-ci, je crois que le monde municipal doit faire un examen de conscience pour se recentrer sur ce qui compte vraiment et s'éloigner des réseaux sociaux afin d'agir pour les intérêts supérieurs de la municipalité.
- Je félicite l'Union des municipalités du Québec d'avoir adressé cette problématique, qui semble malheureusement assez généralisée, et de travailler à promouvoir le respect dans la démocratie.
- J'enjoins également à mon successeur de poursuivre dans cette voie en veillant à l'adhésion de tous au code d'éthique et de déontologie.
- Son respect est essentiel pour assurer un sentiment de confiance permettant à chacun de s'exprimer librement et pour faire avancer les projets dans un climat constructif et sain.
- Je terminerai en vous remerciant, chères Lambertoises et chers Lambertois, pour votre confiance au cours de ces dernières années.
- C'est votre bien-être collectif qui a toujours guidé l'ensemble de mes décisions.
- Permettez-moi également de souligner le travail de l'équipe municipale sans lequel il nous aurait été impossible de réaliser autant de projets et de faire face aux impacts de la COVID-19.
- Avec elle, nous avons réussi à maintenir les investissements et la qualité du service, tout en assurant un contrôle serré des dépenses et en respectant votre capacité de payer.
- Toutefois, le temps n'est pas encore venu de se dire au revoir et je tiens à vous assurer que je demeurerai présent pour vous servir et veiller à vos intérêts d'ici novembre prochain.

#### AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

- La Ville de Saint-Lambert est fière de s'associer au Mois de la jonquille, la campagne nationale de collecte de fonds de la Société canadienne du cancer.
- Durant tout le mois d'avril, les citoyens sont invités à donner généreusement à cette cause.
- Les dons recueillis durant cette campagne serviront au financement de projets de recherche, de services de soutien et d'activités de premier plan.
- Ces projets ont pour objectifs de soutenir les Canadiens touchés par cette maladie et de poursuivre la lutte contre tous les cancers.

#### SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

- Avril donne également lieu à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus, qui se terminera le 24 avril.
- C'est pour cette raison que nous portons ce soir le ruban vert.
- Avec cette participation, Saint-Lambert se joint à Transplant Québec et à la chaîne de sensibilisation qui prend part dans plus de 80 municipalités à travers le Québec.
- Profitez-en pour signifier votre consentement aux dons d'organes et de tissus, entre autres, en apposant un autocollant au verso de votre carte d'assurance maladie.
- Vous pouvez aussi vous inscrire au registre des consentements de la Régie de l'assurance maladie du Québec et à celui administré par la Chambre des notaires du Québec.



- Le don d'organes et de tissus peut sauver jusqu'à huit vies et redonner la santé à 20 autres personnes.

#### DÉPART DU PRÉSIDENT DE LA CDE

- C'est avec regret que j'ai appris le départ du président de la Corporation de développement de Saint-Lambert, Vincent Trudel.
- J'ai eu le plaisir de côtoyer et d'apprendre à le connaître depuis le début de mon arrivée en fonction.
- Son implication ainsi que l'ensemble des réalisations accomplies au terme de son mandat méritent d'être soulignés.
- Il est évident que M. Trudel a un attachement indéfectible pour Saint-Lambert.
- Il l'a démontré à travers chacune de ses actions afin de faire progresser la CDE, veiller au bien-être de la communauté économique et promouvoir l'achat local.
- Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je tiens sincèrement à le remercier de ses efforts et de son dévouement au fil des six dernières années, qui rappelons-le se font de manière bénévole.
- Je lui souhaite bonne chance dans ses projets.

#### JOUR DE LA TERRE

- Le 22 avril prochain sera le Jour de la Terre.
- La Ville de Saint-Lambert est heureuse de s'unir, encore cette année, à cette cause en montrant son engagement pour l'environnement et en posant de nombreux gestes pour préserver notre planète.
- Parmi ceux-ci, nous nous engageons ce soir sur les principes d'un plan de développement durable 2021-2030 et sur la création d'un bureau de coordination qui aura pour mandat sa mise en œuvre et son suivi.
- Le développement durable, rappelons-le, vise l'épanouissement de l'ensemble des membres de la communauté, réalisé par la conduite d'activités économiques qui ne portent pas atteinte à l'intégrité écologique et aux ressources de la planète.
- Pour y parvenir, ce plan de développement durable s'accompagnera d'un plan d'action.
- Ce dernier mettra en place des moyens visant à limiter l'empreinte écologique, être plus efficaces et susciter davantage la participation et l'engagement des citoyens.
- Deux activités vous sont aussi proposées : la première, le 22 avril, un bingo pour la terre qui permettra aux jeunes de tester leurs connaissances sur l'écologie et, le 26 avril, la conférence « À vos frigos » pour vous outiller contre le gaspillage alimentaire.

---

#### Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19h45 et se termine à 20h03.

---



## Rapport du maire sur les sujets traités aux séances du conseil d'agglomération du mois de mars

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 25 mars 2021 et la séance extraordinaire du 31 mars 2021, le tout conformément à l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2021-04-102)

### Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 mars 2021, à 16 h et de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 mars 2021 à 8 h 48;

2.1 Approbation du rapport d'activité du Fonds régions et ruralité pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020 (SD-2021-0823);

2.2 Approbation des priorités d'intervention 2021-2022 ainsi que la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (SD-2021-0822);

2.3 Appui à une demande d'exclusion déposée par la Ville de Longueuil à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une partie du lot 5 820 392 en zone agricole (SD-2021-0390);

4.1 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 29 mars 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-0828);

5.1 Adoption du texte du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (SD-2021-0658);

6.2 Adjudication du contrat APP-21-013 (2020-GDE-541) pour le service d'inspection et d'entretien d'appareils de levage aux installations de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (SD-2021-0646);

6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-106 pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réseau de radiocommunication numérique (option 1) et emprunt au fonds de roulement (SD-2021-0747);



6.4 Attribution de gré à gré du contrat pour la fourniture de service de formation aux policiers du Service de police (SD-2021-0229)

8.1 Approbation des Règlements L-110, L-111 et L-112 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2021-0363);

8.2 Adoption du Règlement CA-2021-344 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans ses compétences d'agglomération (SD-2021-0502);

8.3 Approbation du second amendement modifiant le bail intervenu avec Société en Commandite 4025 boulevard Taschereau portant sur un espace locatif situé au 4025, boulevard Taschereau, pour la relocalisation de la cour municipale de Longueuil (SD-2021-0606);

8.4 Approbation de l'avenant 6 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-0824);

8.5 Approbation d'une entente de partenariat 2021-2024 à intervenir avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin concernant la réussite éducative pour le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-0837);

8.6 Approbation des Règlements L-113 et L-114 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2021-0833).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-103)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, et D. Bowles

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatellier, B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

---



### Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- La conseillère Julie Bourgoïn: Réseau de transport de Longueuil (RTL).

---

### Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire annonce que la prochaine réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) aura lieu le 29 avril 2021.

Il mentionne que le financement pour la prolongation du REM jusqu'à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau est maintenant résolu.

(2021-04-104)

---

### Votes lors des séances du conseil d'agglomération - conseiller Bernard Rodrigue

*\*\*\*Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue.\*\*\**

Attendu qu'en vertu de l'article 61 de la LOI sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, le maire d'une municipalité liée a l'obligation d'informer tous les membres du conseil municipal des sujets qui seront traités aux séances de l'agglomération;

Attendu qu'en vertu de l'article 62 de la LOI ci-haut mentionnée, le maire d'une municipalité liée a l'obligation de voter aux séances du conseil d'agglomération en conformité avec les orientations prises par le conseil municipal de la ville qu'il représente;

Attendu que la LOI ne confère pas au maire d'une municipalité liée le pouvoir de voter sur une résolution sans avoir obtenu préalablement une orientation du conseil municipal;

Attendu que le maire, Pierre Brodeur ne pouvait pas voter sur la dernière résolution ajoutée par la présidente de l'agglomération de Longueuil à l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 25 mars 2021, puisqu'il n'avait pas obtenu préalablement d'orientation du conseil municipal;

Attendu que le maire, Pierre Brodeur a voté lors de la séance extraordinaire de l'agglomération du 31 mars 2021 malgré qu'aucune résolution ne soit adoptée par le conseil municipal afin de lui donner les orientations sur les sujets de l'ordre du jour pour cette séance;



Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue  
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

Nous, membres du conseil municipal DÉNONÇONS les agissements  
répréhensibles du maire de St-Lambert,

SOUHAITONS TRANSMETTRE, pour information, la présente résolution à la  
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest;

DEMANDONS À LA MINISTRE D'INTERVENIR et de voir au respect des règles de  
gouvernance.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et  
B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et  
F. Désaulniers.

En vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*: [...] quand les voix sont  
également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

(2021-04-105)

Votes lors des séances du conseil d'agglomération - conseillère France  
Désaulniers

*\*\*\*Conformément à l'article 11 du Règlement concernant la procédure des  
séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande  
de la conseillère Désaulniers.\*\*\**

Attendu que lors de la séance publique tenue le 25 mars 2021, les membres du  
conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ont voté aux deux-tiers en  
faveur d'une résolution proposée en affaires nouvelles par présidente de  
l'agglomération de Longueuil afin de demander à la ministre des Affaires  
municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, qu'elle soumette au  
Conseil exécutif une demande de modification du Décret 1214-2005 concernant  
l'Agglomération de Longueuil afin que soit abrogé l'article 13.1 de ce décret et  
qu'elle présente un projet de loi afin de rendre inapplicables à l'agglomération  
de Longueuil les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'exercice de certaines  
compétences municipales dans certaines agglomérations*;

Attendu que l'article 61 de ladite loi stipule que lors d'une séance du conseil de  
toute municipalité liée, le maire :

1° informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors  
d'une prochaine séance du conseil d'agglomération ;

2° expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet visé au paragraphe 1°,  
discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption  
d'une résolution établissant l'orientation du conseil ;





3° fait rapport des décisions prises par le conseil d'agglomération lors d'une séance précédente.

Attendu que l'article 62 stipule que lorsque le conseil ordinaire de la municipalité centrale ou le conseil d'une municipalité reconstituée prend une orientation quant à un sujet dont doit être saisi le conseil d'agglomération, tout membre de celui-ci qui y représente cette municipalité doit agir, lors des délibérations et du vote sur ce sujet auxquels il participe, d'une façon conforme à l'orientation prise.

Attendu que le maire, Pierre Brodeur ne pouvait pas voter sur la résolution CA-210325-12.1.2 ajoutée par la présidente de l'agglomération de Longueuil à l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 25 mars 2021, puisqu'il n'avait pas obtenu préalablement d'orientation du conseil municipal de Saint-Lambert;

Attendu que le maire de la Ville de Saint-Lambert a voté en faveur de la résolution no CAX-210331-8.1 présentée lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil le 31 mars 2021, relativement à l'Entérinement des ententes de financement conclues avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec concernant des subventions octroyées pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (SD-2021-0721), alors que le Conseil n'avait pas donné ses orientations;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉNONCER la prise de position du maire de Saint-Lambert lors de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil le 25 mars 2021 ainsi que celle prise lors de la séance extraordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil du 31 mars 2021, alors que le maire ne disposait pas des orientations du conseil municipal de Saint-Lambert tel que prescrit par la loi;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de ne pas donner suite à la résolution CA-210325-12.1.2 votée lors de la séance du conseil de l'agglomération de Longueuil le 25 mars 2021;

DE RÉITÉRER la revendication des membres du conseil municipal de Saint-Lambert, maintes fois exprimée depuis 2007, date du pacte fiscal établi entre les Villes de Longueuil et de Boucherville, à l'effet que les Lambertois paient trop cher pour les services de l'agglomération de Longueuil, particulièrement dû au facteur de potentiel fiscal;

DE RÉITÉRER la volonté des membres du conseil municipal de revoir la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations RLRQ, (chapitre E-20.001), plus particulièrement quant à l'établissement des quotes-parts inéquitables, entre les villes de l'agglomération de Longueuil, ainsi qu'à sa gouvernance, et ce, afin que tous les citoyens de l'agglomération de la Ville de Longueuil paient équitablement pour les services relevant des compétences de l'agglomération de Longueuil et pour que les villes liées puissent y avoir un réel pouvoir et non pour restreindre le pouvoir démocratique des conseils municipaux des villes liées;

De transmettre copie de la présente résolution :



- à la ministre des Affaires municipales et de Habitation, madame Andrée Laforest,
- à monsieur Simon Jolin-Barrette, ministre responsable de la Montérégie,
- à madame Nicole Ménard, députée de Laporte,

ainsi qu'à tous les membres composant les conseils municipaux de chaque ville liée de l'agglomération de la Ville de Longueuil.

#### PROPOSITION D'AMENDEMENT No 1

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE RETIRER, dans le premier considérant le texte suivant:

"qu'elle soumette au Conseil exécutif une demande de modification du Décret 1214-2005 concernant l'Agglomération de Longueuil afin que soit abrogé l'article 13.1 de ce décret et qu'elle présente un projet de loi afin de rendre inapplicables à l'agglomération de Longueuil les articles 61 et 62 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;"

Votent pour: les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

En vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*: [...] quand les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

#### PROPOSITION D'AMENDEMENT No. 2

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'AJOUTER l'alinéa suivant à la fin de la résolution:

QUE le maire fasse la lecture intégrale de la résolution lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération.

Votent pour: les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: le conseiller P. Glorieux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TEL QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2006-19 concernant les nuisances

La conseillère Brigitte Marcotte donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant les nuisances sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à:

- introduire des dispositions relatives à l'abattage des arbres sur le domaine public;
- ajouter des pénalités additionnelles suite à l'abattage d'un arbre sur le domaine public;
- apporter une spécification pour lutter contre l'herbe à poux; et
- reporter jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022 la tolérance pour l'usage des souffleurs à feuilles à essence.

Le projet de règlement 2021-19-5 est déposé.

---

Avis de motion - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de réfection du parc Logan

La conseillère Brigitte Marcotte donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement d'emprunt décrétant des dépenses au montant de 1 100 000 \$ pour le réaménagement du parc Logan sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, tout règlement qui décrète un emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la Ville à emprunter et à dépenser une somme de 1 100 000 \$ pour les travaux de réfection du parc Logan.

Le projet de règlement est déposé.

(2021-04-106)

---

Avis de motion - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)

PROPOSITION TECHNIQUE

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue  
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE RETIRER le point 3.3. de l'ordre du jour.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.



Votent contre: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

En vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19), [...] quand les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

#### REJETÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller David Bowles donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce nouveau projet de règlement a été préparé pour ajouter des normes déontologiques plus précises relativement au respect envers les autres, l'obligation de respecter la politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail de la Ville ainsi qu'au respect de la confidentialité des informations qui ne sont pas publiques.

Ce projet prévoit également qu'un membre du conseil ne peut se placer dans une situation de conflit entre, d'une part, son intérêt ou celui de ses proches et, d'autre part, les devoirs de sa charge.

Le projet de règlement est déposé.

---

#### Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021, pour les sommes respectives de 2 235 114,35 \$ et 1 058 028,04 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---



Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020

Il est procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

---

Rapport du trésorier sur le programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT l'article 5 du *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans (2015-133)* qui prévoit que le trésorier doit faire rapport sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif lors de l'exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, ce rapport doit être déposé à l'occasion de dépôt du rapport financier de la ville et du rapport du vérificateur externe.

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2020.

(2021-04-107)

---

Modification à la Politique de gestion des surplus

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la *Politique de gestion des surplus* (résolution n° 2018-04-106);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la modification de la *Politique* afin d'utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans le fonds vert (résolution n° 2020-04-098);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé un excédent de fonctionnement important et elle souhaite gérer de façon judicieuse cet excédent dans le meilleur intérêt de ses citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité Ressources humaines - Finances et de la direction des Finances.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE MODIFIER la *Politique de gestion des surplus* en remplaçant la section GESTION DES SURPLUS par ce qui suit:

1. Maintenir un excédent de fonctionnement non affecté de 2 500 000 \$ représentant environ 4 % du budget de fonctionnement pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues;
2. Rembourser toute somme à l'excédent de fonctionnement non affecté qui aurait été utilisé pour équilibrer le budget annuel, le cas échéant;



3. Renflouer la réserve pour conditions climatiques, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer les frais d'exploitation reliés à des conditions climatiques exceptionnelles ou imprévues (2011-81)*;
4. Renflouer la réserve pour immobilisations, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer partiellement les coûts futurs en immobilisations (2008-41)*;
5. Renflouer le fonds de roulement, sous réserve du maximum prévu au *Règlement ayant pour objet l'augmentation du fonds de roulement (2012-97)*;
6. Renflouer l'excédent affecté Fonds vert jusqu'à un maximum de 200 000 \$;
7. Utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour bonifier l'excédent affecté Fonds d'immobilisations.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-04-108)

Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement de 2 569 036 \$ pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la présente séance du conseil du 19 avril 2021, le conseil a approuvé une modification à la *Politique de gestion des surplus* de la ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Finances.

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE RÉPARTIR le surplus de l'exercice financier 2020 de la façon suivante :

- 1) Maintenir l'excédent de fonctionnement non affecté à 2 500 000 \$;
- 2) Renflouer la réserve pour immobilisations d'un montant de 238 845 \$;
- 3) Renflouer le fonds de roulement d'un montant de 80 083 \$;
- 4) Renflouer l'excédent affecté Fonds verts d'un montant de 77 883 \$;
- 5) Bonifier l'excédent affecté Fonds d'immobilisations d'un montant de 325 373 \$.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



(2021-04-109)

Autorisation de dépenses reliées à la démolition du bâtiment sis au 17 avenue Fort

CONSIDÉRANT QU'en février 2021, un rapport d'inspection visuelle du garage municipal situé au 17 avenue Fort a été effectué;

CONSIDÉRANT le rapport d'intervention de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) daté du 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'effectuer des travaux majeurs de réhabilitation du bâtiment ou la démolition du garage municipal dans un délai maximal de 6 mois;

CONSIDÉRANT QU'une somme estimée à 397 020 \$ sera nécessaire afin de pourvoir au financement d'une telle dépense;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

AUTORISER la relocation des employés, des véhicules et des équipements du 17 avenue Fort et la démolition du bâtiment;

DE FINANCER à même le programme de paiement comptant progressif (PCP) la dépense d'environ 244 594 \$, toutes taxes comprises, relativement à l'acquisition de biens/équipements et au réaménagement des ateliers des menuisiers, des électriciens et du frigoriste;

DE FINANCER à même le budget courant au poste 02-824-00-522 la dépense d'environ 2 426 \$, toutes taxes comprises, relativement au démantèlement et remontage des abris temporaires dans la cour des travaux publics adjacents au 17 Fort;

DE FINANCER la démolition du bâtiment à même le surplus non affecté au montant estimé de 150 000 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-04-110)

Régime de retraite- Autorisation des nouveaux signataires

CONSIDÉRANT QUE la ville administre le Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert en vertu d'une convention de délégation de pouvoirs conférée par le comité de retraite dudit régime, en date du 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste du nouveau trésorier adjoint suite à la nomination du directeur des finances et Trésorier;

CONSIDÉRANT QUE pour l'administration du régime, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des signataires autorisés suivant un formulaire prescrit.



Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'APPROUVER la désignation des nouveaux signataires autorisés pour le Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert suivant le formulaire prescrit, signé le 8 avril 2021, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 10 mars au 7 avril 2021.

---

(2021-04-111)

Embauche du chef de service du greffe et du contentieux

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef du service du greffe deviendra vacant à compter du 15 juin 2021.

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EMBAUCHER madame Sandra Ruel au poste de chef du service du greffe et du contentieux, avec entrée en fonction le 3 mai 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-112)

Adjudication du contrat 21GN04 - reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) & Rivermere (Riverside à Osborne).

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) et Rivermere (Riverside à Osborne) permettent de séparer les eaux pluviales et sanitaires;





CONSIDÉRANT QUE les travaux de l'avenue de Bromley et d'une portion de la rue Osborne comprise entre l'avenue Alexandra et le boulevard Montrose sont admissibles au programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'une portion de la rue Osborne comprise entre les avenues Alexandra et Rivermere et de l'avenue Rivermere comprise entre les rues Osborne et Riverside sont admissibles au programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN04 ayant pour objet la reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) et Rivermere (Riverside à Osborne) au plus bas soumissionnaire conforme *Excavation Civilpro inc.*, pour un montant total estimé à 4 533 667,70 \$ sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 4 760 351,08 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 4 533 667,70 \$ à laquelle s'ajoute une somme équivalente à 5 % (226 683,39 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 2 272 989,78 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 4 143 000\$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation des travaux ayant pour objet la reconstruction de l'avenue de Bromley ainsi que celle de la partie de la rue Osborne comprise entre l'avenue Alexandra et le boulevard de Montrose (2020-179)*;

D'IMPUTER la somme de 2 487 361,30 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 3 460 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux de reconstruction de la partie de la rue Osborne comprise entre les avenues Rivermere et Alexandra ainsi que la partie de l'avenue Rivermere comprise entre les rues Osborne et Riverside (2020-183)*.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Le conseiller Rodrigue est absent lors du vote.

---



(2021-04-113)

Acquisition de matériel de protection au parc Saint-Charles et au parc de la Voie maritime (21DDP24)

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité et risques de blessures sur les deux terrains de baseball situés sur le territoire de la Ville; (Saint-Charles et Voie maritime)

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER l'acquisition d'un filet de protection et d'un écran soleil auprès de l'entreprise 9216-0498 Québec Inc. au montant total de 30 854,70 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au programme de paiement comptant progressif;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Le conseiller Rodrigue est absent lors du vote.

---

(2021-04-114)

Adjudication du contrat 21GN13SP - services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance des travaux de réfection du parc Gordon

CONSIDÉRANT les aspects techniques et les spécialités requises pour la réalisation des plans et devis entourant les travaux de réfection du parc Gordon.

CONSIDÉRANT le système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux pour la réfection du parc Gordon, approuvé par le Conseil lors de sa séance du 2 juillet 2019; (résolution no 2019-07-224)

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres en date du 25 février 2021;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat de services professionnels no 21GN13SP ayant pour objet les services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance pour les travaux de réfection du parc Gordon au plus mas soumissionnaire conforme *Opaysage Architectes paysagistes inc.*, pour un montant total estimé à 54 268,20 \$, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix;

D'IMPUTER la dépense au règlement d'emprunt Règlement 2017-146 décrétant une dépense de 440 997 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une glissade à la piscine du parc de la Voie martime,



l'amélioration du parc Gordon et l'acquisition et l'installation d'équipements divers;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-115)

Adjudication du contrat 21GN10 - services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 15 février 2021, le conseil a approuvé le système de pondération et d'évaluation des offres relativement à la fourniture de services professionnels pour l'année 2021 (résolution n° 2021-02-45);

CONSIDÉRANT l'importance des services en avant-projet et du contrôle de matériaux lors de la réalisation des travaux, dont des résultats d'études géotechniques et caractérisations environnementales des sols.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat de services professionnels no 21GN10 ayant pour objet les services professionnels en ingénierie pour les services de contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales au plus bas soumissionnaire conforme FNX-INNOV INC., pour la durée initiale du contrat, estimée à 430 990,16 \$, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix;

DE PRÉVOIR QUE les mandats seront octroyés dans des projets à être approuvés et dont la source de financement sera déterminée pour chacun de ces projets;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-116)

Résiliation du contrat de service 16BA04 - Entretien des systèmes de ventilation, climatisation et chauffage

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2016, le conseil a octroyé le contrat de services n° 16BA04 d'une durée d'un (1) an à l'entreprise *Les Industries Garanties Inc.*, pour l'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux au montant évalué à 31 493,95 \$, toutes taxes comprises (résolution 2016-10-261);



CONSIDÉRANT le changement de structure organisationnelle de la *Direction des travaux publics* avec l'embauche d'un frigoriste.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER la résiliation du contrat de services n° 16BA04 octroyé à l'entreprise *Les Industries Garanties Inc.*, relativement à l'entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, pour et au nom de ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-117)

Ajout d'un sens unique et interdiction de stationnement sur la Place du Mans

CONSIDÉRANT les nouvelles largeurs de voie de circulation de ce concept proposé en raison de l'ajout d'un espace vert et de l'augmentation des espaces de stationnement sur la Place du Mans;

CONSIDÉRANT l'acceptation du concept par les élus lors d'une présentation le 25 janvier et de la présentation publique aux citoyens de ce concept le 10 février dernier.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER la mise en place d'un sens unique sur la Place du Mans dans le sens anti-horaire afin de faciliter les opérations de déneigement;

D'AUTORISER l'interdiction de stationnement pour les cases au centre de la Place le jeudi, de 8h à 12h, afin de faciliter les opérations d'entretien;

DE PRÉVOIR l'installation des panneaux de signalisation requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-118)

Demande de subvention au Ministère de la culture et des communications - Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER la chef de la Division de la bibliothèque à produire et déposer, à titre de mandataire de la ville, une demande d'aide financière auprès du



ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-119)

Adoption du plan stratégique de la ville de Saint-Lambert 2021-2025

CONSIDÉRANT que ce document, s'inscrit en continuité avec le Plan stratégique 2014-2018;

CONSIDÉRANT que ce document constitue un cadre de gestion assurant une cohérence dans notre prise de décision quotidienne, nous permettant de garder le cap sur les objectifs qui ont été fixés;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un plan rigoureux, responsable et ambitieux, engageant la Ville dans une démarche de redynamisation et la propulsant vers un avenir prometteur;

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER le plan stratégique 2021-2025 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Dépôt du rapport d'une experte indépendante sur le projet Quartier Victoria

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a confié le mandat d'investiguer sur le déroulement, les processus d'approbation et les possibles non-concordances entre les documents déposés, les approbations et la réalisation du projet du Quartier Victoria par le promoteur Habitations Trigone à la professeure Danielle Pilette, Ph.D., (résolution n° 2020-10-305).

Il est procédé au dépôt du rapport rédigé par Danielle Pilette, Ph.D., membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec et professeure associée au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

---



(2021-04-120)

Projet Lumifest en cavale

CONSIDÉRANT la Politique culturelle de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a reçu une proposition de projet intitulé « Lumifest en cavale » de la part de monsieur Dominique Arcand, directeur général de l'entreprise d'Asphalte diffusion;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine Canada offre une subvention d'urgence, en soutien au milieu de la culture, intitulée « Fonds d'appui aux travailleurs du secteur des arts et de la musique devant public »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait réalisé en collaboration avec la division des Arts et de la Culture, la division des Communications et la direction des Travaux publics.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le projet Lumifest en cavale qui consiste à effectuer de la projection d'œuvres d'art visuel numériques professionnelles pour une durée de quatre semaines entre la mi-août et la mi-septembre 2021, en alternance du jeudi au mardi;

D'AUTORISER le paiement de 8 428,68 \$ à l'entreprise d'Asphalte diffusion; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02 111 00 971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-121)

Adoption de la politique de développement durable de la Ville de Saint-Lambert 2021

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan de développement durable de la Ville de Saint-Lambert est échu depuis 2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Lambert s'est engagée auprès de ses citoyens avec la démarche de Vision d'aménagement durable 2035, laquelle s'inscrit dans le cadre provincial de la *Loi sur le développement durable* et dans les 17 objectifs des Nations Unies pour le développement durable d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que Saint-Lambert a signé une résolution pour l'Urgence climatique Le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division de l'Environnement.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte



D'ADOPTER la Politique de développement durable de la Ville de Saint-Lambert 2021, incluant des actions concrètes ancrées dans le contexte et le besoin de durabilité lambertois;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite Politique de développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-122)

Entente de règlement à l'amiable - 171, avenue Hickson

CONSIDÉRANT QUE le 24 août 2020, le conseil municipal a mandaté le cabinet Dunton Rainville afin d'intenter une poursuite judiciaire en dommages contre le propriétaire de l'immeuble situé au 171, avenue Hickson, suite à l'abattage d'arbres sur le domaine public (résolution 2020-08-238);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de paiement de la part du propriétaire, en règlement complet et final de cette poursuite;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, de la direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement et de Me Martine Savard.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER Me Martine Savard, avocate, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement à l'amiable jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le conseiller David Bowles s'absente de 21h55 à 21h56.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Le maire ajourne la séance de 22h à 22h08.

---

(2021-04-123)

Entente de partenariat avec la CDE et Martin Duchesneau pour la réalisation de la Fête du village urbain - éditions 2021 et 2022.

CONSIDÉRANT la popularité des fêtes de Saint-Lambert auprès des citoyens depuis de nombreuses années;



CONSIDÉRANT QUE la ville et la Corporation de développement économique de Saint-Lambert désirent contribuer aux éditions 2021 et 2022 des fêtes de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Martin Duchesneau souhaite organiser la Fête du Village urbain à Saint-Lambert pour les 2 prochaines années.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'entente de partenariat et contribution monétaire à intervenir entre la Corporation de développement économique de Saint-Lambert, le promoteur Martin Duchesneau et la Ville de Saint-Lambert relativement à une convention pour la réalisation de la Fête du village urbain pour les éditions 2021 et 2022; et

D'ABROGER la résolution 2021-02-49 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 février 2021 relativement à l'Entente de partenariat avec la CDE de Saint-Lambert et La grande fête.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-04-124)

---

Campagne mondiale Objectif Zéro (Race to Zero)

CONSIDÉRANT QUE nous réaffirmons l'urgence climatique mondiale;

CONSIDÉRANT QUE nous nous engageons à maintenir le réchauffement climatique en dessous de l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'engage à placer l'action climatique inclusive au centre de toute prise de décision urbaine, afin de bâtir des communautés saines et équitables pour toutes et tous;

CONSIDÉRANT QUE nous invitons tous nos partenaires, dirigeants politiques, chefs d'entreprise, syndicats, investisseurs et société civile à se joindre à nous pour reconnaître l'urgence climatique mondiale et contribuer à mettre en œuvre des actions fondées scientifiquement, afin de la surmonter.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par le conseiller David Bowles

DE joindre la campagne mondiale Objectif Zéro (*Race to Zero*), menée par la présidence de la COP26 et les champions de haut niveau pour le climat, ayant pour but de mobiliser les entreprises, les villes, les régions et les investisseurs en faveur d'une transition énergétique saine, résiliente et sans carbone afin de





prévenir les risques futurs, de créer des emplois décents et de favoriser une croissance durable et inclusive.

D'AUTORISER la Chef du service de l'environnement à signer électroniquement la déclaration Objectif Zéro au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2021-04-125)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 338, avenue Edison (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 338, avenue Edison aux conditions suivantes:

- les nouvelles fenêtres proposées en façade avant doivent être composées de meneaux verticaux;
- le revêtement de bois doit être peint de couleur gris plus pâle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-126)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 937, rue Boissy (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 937, rue Boissy aux conditions suivantes :

- le revêtement d'aluminium doit être de couleur noire;
- la brique d'argile existante au-dessus des fenêtres donnant sur la façade du garage doit être conservée;
- la colonne à la droite de l'entrée principale doit être appuyée sur le muret en brique tel que l'existant;
- les colonnes recouvrant la galerie couverte en façade avant devraient être de formes identiques à l'existant et être composées du même matériau que l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-127)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 320, boulevard de l'Union (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché en cour arrière devra être démoli étant donné qu'un seul garage est autorisé par terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra être étudié par le comité de démolition;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les agrandissements et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 320, boulevard de l'Union.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



(2021-04-128)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 246, rue des Landes (district 1)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement au-dessus du garage et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 246, rue des Landes aux conditions suivantes:

- le nouveau volume à l'étage doit être à une distance minimale de 2,4 mètres de la ligne latérale droite du terrain;
- les fenêtres à l'étage donnant sur l'élévation avant du bâtiment doivent être alignées horizontalement et être de même hauteur;
- la nouvelle fenêtre proposée à l'étage au-dessus du garage doit être centrée avec la porte de garage existante;
- l'ensemble des volets existants doit être retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-129)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 514, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 514, avenue Maple aux conditions suivantes:

- un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées doit être intégré à la façade avant du bâtiment;



- les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-130)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 516, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 516, avenue Maple aux conditions suivantes:

- un détail architectural en bois délimitant verticalement les deux maisons unifamiliales jumelées doit être intégré à la façade avant du bâtiment;
- les garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche, posé à la verticale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-131)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 577, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 577, avenue Pine aux conditions suivantes:

- la couleur proposée pour les éléments en bois adjacents à l'entrée principale doit être dans les mêmes teintes que les lucarnes ou que de la



brique d'argile qui sera décapée, des croquis couleur illustrant cette nouvelle proposition doivent être déposés au service de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-132) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 302, avenue de Stanley (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement, le rehaussement du bâtiment et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 302, avenue de Stanley à la condition suivante:

- les colonnes, garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie avant doivent être composés de bois de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-133) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 834, avenue Victoria (district 8)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les agrandissements, le rehaussement du bâtiment et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 834, avenue Victoria aux conditions suivantes:

- la dimension et le modèle des deux nouvelles fenêtres donnant sur l'étage de l'élévation avant doivent être identiques aux fenêtres existantes;



- les deux arbres abattus dans le périmètre de l'agrandissement et de la nouvelle galerie couverte doivent être remplacés par deux nouveaux arbres de calibre similaire à maturité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2021-04-134)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 21, rue de Provence (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux  
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades pour l'immeuble situé au 21, rue de Provence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 22h23 et se termine à 22h48.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 22h50 à 23h17.

Ce tour de table débute avec la conseillère Julie Bourgoïn.

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 23h19.

---

Pierre Brodeur  
Maire

---

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière